

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-630

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<i>N° 2023-630</i>

Gradignan - Route de Canéjan (entre la rue Loustalot et la route de Pessac) - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-95 du 27 janvier 2023, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire (procédure dont le champ d'application est régi par les dispositions des articles L103-2 et suivants et R103-1 2° du code de l'urbanisme) concernant le projet de réaménagement de la route de Canéjan entre la rue Loustalot et la route de Pessac sur la commune de Gradignan.

En application de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les travaux d'aménagement prévus sur cette route de Canéjan seront composés d'une rénovation générale de la voirie et des réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), de la rénovation de l'éclairage public avec enfouissement des réseaux aériens, de plantations d'espaces verts.

Les objectifs principaux de l'opération, tels que définis par les élus métropolitains, sont :

- la création d'une continuité cyclable entre le sud de la commune et le secteur Bordeaux Inno Campus intra et extra rocade dans la continuité de celles déjà réalisées,
- la conservation et le renforcement du caractère paysager du quartier,
- la prise en compte du passage des transports collectifs et l'organiser de la desserte des riverains,
- l'amélioration et le confortement des cheminements piétons

Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du lundi 6 mars au vendredi 12 mai 2023 à 12h après publication des avis d'ouverture et de clôture dans la presse locale (journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeauxmetropole.fr).

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par la délibération précitée du 27 janvier 2023, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Gradignan et sous différentes formes complémentaires :

le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Gradignan et dans les

locaux de la Métropole (Pôle territorial sud, Direction du développement et de l'aménagement),

Ce dossier consultable était composé de :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation

l'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) avec mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,

la tenue d'une réunion publique de présentation et d'échanges autour de l'étude préliminaire. Cette réunion s'est tenue le 22 mars 2023 à partir de 18h, à la salle du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) situé 7 avenue Jean Larrieu à Gradignan. Elle a rassemblé une cinquantaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur les intentions et le parti d'aménagement proposé.

Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique). Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et la manière dont les contributions orienteront la conception définitive de l'aménagement.

Il démontre l'importance qu'occupe l'avenue de Canéjan, artère reliant les quartiers sud et la zone d'activité Poterie/Hippodrome de Gradignan au domaine universitaire. Elle apparaît comme un espace public structurant dont les usages conditionnent les avis sur le projet de réaménagement.

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais plus nuancé sur ses intentions.

La nécessité de créer un aménagement cyclable est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci rejoignent l'intérêt d'un aménagement plus sécurisé et plus apaisé sur l'ensemble de l'emprise disponible avec des espaces plus confortables et requalifiés pour les piétons.

D'autres objectifs sont globalement partagés par les participants tels que la volonté de paysager l'aménagement, et d'assurer la desserte efficiente de la zone en matière de transports collectifs.

Sur l'ensemble des contributions exprimés par le public, les principales portent sur les thématiques suivantes :

- le principe général d'aménagement et la position de la voie verte,
- la sécurité de la voie verte, et son interface avec les autres modes de déplacement,
- le sujet d'amélioration des cheminements piétons et la desserte PMR,
- l'impact en phase travaux,

Les divergences d'appréciation portent essentiellement sur la position de la voie verte et sur les conflits potentiels entre les cyclistes et les autres usagers.

La voie verte projetée est proposée côté Ouest de la voie alors que sur les sections amont et aval, les aménagements existants se situent à l'Est. Ceci se justifie par la volonté de conserver quatre arbres remarquables existant sur le trottoir Est, et par le nombre plus réduit d'accès riverains côté Ouest.

Pour les conflits potentiels, certains mettent en avant le côté sécuritaire de cette proposition quand d'autres craignent un risque entre les cyclistes et les autres usagers (piétons circulant sur le trottoir, riverains sortant ou entrant de leur propriété). Ces éléments seront approfondis

lors des phases ultérieures d'étude afin de trouver le meilleur compromis entre les modes. Pour ce qui est de l'impact en phase travaux, il sera regardé dans la phase projet.

Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole, et aux ajustements à venir nécessaire au projet, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

Confirmation de la réalisation de l'aménagement

La route de Canéjan est une voie majeure de la commune de Gradignan. Sur un linéaire total de 2,5km, cette portion de 500m est la seule à ne pas posséder un aménagement cyclable sécurisé. Ce qui constitue une réelle discontinuité.

Pour résorber cette discontinuité, faire face à son état vétuste, et répondre aux dysfonctionnements constatés et besoins en nouveaux usages, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cette voie autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au début de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier la voie en calibrant la chaussée à 6m, en créant une voie verte en site propre sur le côté Ouest, en proposant des trottoirs plus larges et confortables de chaque côté, et en renforçant l'aspect paysager. Des ilots centraux, et des ralentisseurs répartis régulièrement sur tout l'axe garantiront une vitesse apaisée. Les réseaux aériens (réseaux électriques basse tension, réseaux de télécommunications et éclairage public) seront enfouis, ce qui contribuera à conforter l'aspect visuel de cette voie. Les arrêts de transports collectifs seront mis en accessibilité PMR et du mobilier urbain viendra compléter l'aménagement.

Le coût du projet a été estimé à 2 100 000 € TTC au total à ce stade. La poursuite des études conduira à ajuster éventuellement le projet et l'estimation si nécessaire, et prendre en compte les différents points identifiés à améliorer dans le cadre du bilan réalisé et présenté au chapitre précédent.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 24 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021/2023

VU la délibération n°2023-95 du 27 janvier 2023 ouvrant la concertation relative au projet de requalification de la route de Canéjan (entre la rue Loustalot et la route de Pessac),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation relative au projet de requalification de l'avenue de Canéjan s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet,

CONSIDERANT QUE le projet de requalification de l'avenue de Canéjan, intégrant un espace dédié et sécurisé pour les déplacements des modes doux (piétons et vélos), prévoyant la restructuration des cheminements PMR, renforçant la dimension végétale, installant des dispositifs de ralentissement de vitesses pour la sécurisation de tous, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de requalification de la route de Canéjan à Gradignan,

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet de requalification de la route de Canéjan à Gradignan, selon les caractéristiques principales du projet en tenant compte des ajustements résultant de la concertation,

Article 3 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	